

Compte-rendu GT2 Loisirs Nature

Le 16 juin 2015

Liste des présents :

DHYEVRE Adrien – Bel Air Parapente

GADRET Yves – ONF

GARNIER Béatrice – Service Espaces verts NUIITS-ST-GEORGES

GIRAUD Frédéric – ONCFS 21

GUILLOT François – CDFFME 21 et CROS Bourgogne

JAILLY Stéphane – FdC 21

KICK Patrice – Espaces verts et naturels NUIITS-ST-GEORGES

LEFEUVRE Gaëlle - CABCS Animatrice Natura 2000 – animatrice de la réunion

MOREY Jean-Michel – Bel Air Parapente

MUTIN Roger – CDRP 21

RACKLEY Patricia – mairie de VAUCHIGNON

SALINS Frédéric – DDT 21

La réunion a commencé par un bilan rapide du diagnostic socio-économique et sur l'avancement des modifications effectuées, ainsi que le renvoi des données nécessaires par les structures concernées.

La rédaction finale des enjeux suite au travail réalisé lors des premiers GT a été présentée, et approuvée.

Une rapide présentation de l'articulation du plan d'action :

Enjeux > Objectifs de Développement durable (ODD) > Objectifs Opérationnels (OO)

a été faite, à ce moment il est demandé la durée d'un DOCOB avant sa révision – la DDT répond que c'est tous les 6 ans.

L'ensemble des ODD est présenté pour situer le contexte. L'objectif B (*Maintenir et restaurer le réseau d'éléments structurants du paysage*) soulève l'interrogation : cela va-t-il améliorer la prise en compte de l'arrachage des haies lors des évaluations d'incidence ? La DDT répond que non, les évaluations d'incidence sont déjà instruites et la rédaction des ODD et OO n'y changera rien. Par contre, plus on a d'informations sur les espèces et leurs milieux plus il est facile de prendre en compte les enjeux.

... ✍ **Présentation détaillée des ODD et OO portant particulièrement sur les Loisirs Nature :**

G – Mettre en cohérence les pratiques sportives avec les objectifs de conservation

G1 - Eviter le dérangement des nicheurs en falaise par les sportifs (locaux et visiteurs) : Un gros travail a déjà été réalisé sur la zone, notamment en ce qui concerne l'escalade. Un travail de révision des APPB est en cours en Côte d'Or (dans le cadre de la SCAP). Le problème de leur mise à jour a été évoqué lors de la réunion, pour savoir si sur les falaises sans nidification pour une année l'APPB

pouvait être suspendu pour cette année là, la réponse de la DDT est non car le processus de décision autour des APPB est bien trop lourd.

En ce qui concerne l'aéromodélisme : l'enjeu est réel, mais ponctuel et surtout difficile à mesurer ou réduire car il n'y a pas de structure référente. Avec les drones cette pratique se généralise... A noter qu'il faut faire la différence à faire entre les appareils motorisés et les planeurs : le dérangement serait nul pour le second type d'appareil, d'après les observations des membres du club de Bel-Air, à vérifier auprès de la LPO.

G2- Eviter le dérangement des nicheurs forestiers sensibles par les activités de loisirs : Idée acceptée, avec cependant des réserves en ce qui concerne pour les activités de chasse les impératifs possibles (surabondance de sangliers par exemple). Très peu de pratiques sont concernées de toute façon par la période d'avril à juillet, et très peu de nids sont connus.

La liste des espèces concernées est sûrement à revoir : il faudra certainement enlever l'autour des palombes qui serait moins sensible au dérangement, et est très présent (données scientifiques à voir avec la LPO. Il est aussi absent de la Directive européenne.

G3- Limiter le dérangement des nicheurs en milieux ouverts sensibles par les activités de loisirs : Il est recommandé ici de faire attention à la rédaction de l'affichage : indiquer « zones sensibles » plutôt que décrire les espèces présentes, pour éviter le dérangement intentionnel des curieux.

G4- Prendre en compte les impératifs des espèces sensibles dans les aménagements sportifs : Il est proposé de faire une concertation en amont des projets, et s'il y a un dérangement possible de travailler sur des variantes. Aucun blocage de projet de sera effectué dans le cadre de Natura 2000.

H – Maîtriser la fréquentation touristique

H1- Améliorer l'information des touristes sur les enjeux du site et donner des conseils de pratique : Proposition acceptée sans remarque.

H2- Encadrer les manifestations pour un meilleur respect des espèces sensibles : Il est proposé comme mesure la création d'une charte de bonnes pratiques pour encadrer les manifestations. Pour l'affichage lors des manifestations : celle-ci est de la responsabilité de l'organisation mais il peut être intéressant de proposer un document déjà rédigé et mis en page à afficher avec les consignes générales pour les sportifs et surtout le public.

H3- Sensibilisation des acteurs locaux et des touristes : On insistera plus sur la fragilité des milieux et des espèces et pas trop sur leur rareté, pour éviter le dérangement supplémentaire dû aux curieux.

I – Développer l'information sur le site

I1- Informer les usagers des spécificités de Natura 2000 et de la réglementation : Un bon moyen serait de faire passer annuellement un communiqué aux communes, à transmettre aux habitants (par exemple dans les journaux communaux) présentant Natura 2000 (c'est quoi, ça sert à quoi, c'est là pourquoi...).

I2- Informer les exploitants : Proposition acceptée sans remarque.

En l'absence de demande supplémentaire, la réunion ensuite a été clôturée.

Le prochain rendez-vous sera le COPIL pendant lequel seront approuvées les ODD et OO. En même temps que l'invitation, la rédaction terminée des objectifs sera envoyée. Ce COPIL aura lieu en septembre/novembre, il sera suivi d'un 3^e GT en décembre.

La fin du processus de concertation en ce qui concerne la rédaction du DOCOB se clôturera en mars 2016 (à priori) par un COPIL qui validera le DOCOB.